



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2021

<u>Présidence</u>	:	M. Patrice Jordan, syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	:	22
<u>Auditeurs sans droit de vote</u>	:	Mme Elsa Gamboni, secrétaire communale

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 48 du 3 décembre 2021, affichage au pilier public et parution dans le journal communal « Vaulruz.ch » n° 60 selon la loi sur les communes, avec le tractanda suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 juin 2021

Il ne sera pas lu et est à disposition à l'administration communale ou sur le site : www.vaulruz.ch

2. Budget 2022

2.1 Compte de résultats 2022

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

2.2 Budget des investissements 2022

2.2.1 Assainissement de la toiture du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

2.2.2 Conduite d'évacuation des eaux claires, quartier Belle-Fontaine

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

2.2.3 Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

3. Désignation de l'organe de révision 2022 à 2024

4. Approbation du règlement communal des finances (RFin)

5. Approbation des statuts du RSSG à la suite de la modification statutaire approuvée par les délégués du RSSG le 11.11.2021 – modification de la limite d'endettement

6. Divers

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrice Jordan, Syndic, salue les personnes présentes et déclare ouverte cette assemblée. Il informe que l'assemblée est enregistrée et demande à chaque personne de s'annoncer avant chaque prise de parole.

M. Jordan demande s'il y a des questions au sujet du tractanda, ce n'est pas le cas. M. Jordan nomme M. Michel Chollet scrutateur.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 juin 2021

Il n'y a pas de question au sujet de ce procès-verbal. M. Jordan le soumet au vote. Le procès-verbal de l'assemblée du 9 juin 2021 est accepté à l'unanimité.

2. Budget 2022

2.1 Compte de résultats 2022

M. Jordan donne la parole à M. Bovigny, vice-syndic et responsable des finances.

Avec le changement de comptabilisation que nous avons avec le passage à MCH2, il est difficile de comparer les budgets. En effet, certains postes sont passés d'un chapitre à un autre afin d'attribuer les dépenses au plus proche des chapitres auxquels ils se rapportent. Il ne devrait presque plus avoir d'imputations internes. L'élaboration du budget a été un peu plus long et plus compliqué que les années précédentes car nous avons dû vérifier que toutes les charges prévisibles et toutes les recettes soient bien intégrées dans ces nouveaux comptes. Plusieurs pointages ont été nécessaires et il a fallu, selon la loi, si possible équilibrer les budgets avec MCH2. Comme cela a été mentionné dans le journal communal, ce n'est plus un excédent de charges de 5% qui est admis mais c'est bien la capacité financière de la commune à supporter un éventuel déficit qui est la limite actuelle. Par exemple, si nous avons une fortune au bilan de CHF 200'000.00, nous ne pouvons pas présenter un budget qui dépasse ce montant faute de quoi des mesures doivent être mises en place (diminution des charges ou augmentation des recettes) pour les années suivantes. M. Bovigny remercie Madame Grand Sciotto, administratrice des finances, pour tout le travail effectué pour arriver à un budget équilibré. Nous avons été relativement prudents avec les recettes notamment du point de vue fiscal.

M. Bovigny passe en revue le budget par chapitres :

Administration générale

Les charges budgétisées pour 2022 se montent à CHF 528'462.00 et les recettes à CHF 151'613.11. Les principales charges sont le traitement du Conseil communal, du personnel administratif. Du côté des charges, certains frais qui étaient du côté des impôts ont été mis dans le chapitre de l'administration car ils concernent l'administration des finances. Il y a tout de même quelques imputations internes car il était trop complexe de détailler toutes les charges sociales par dicastères. Il y en a dans ce chapitre pour environ CHF 137'000.00.

Ordre et sécurité publique

Il s'agit principalement du service intercommunal des curatelles qui établit son budget et qui nous transmet les chiffres. La part de la commune de Vaulruz se monte à CHF 51'214.12. Le reste est réparti entre les autres communes. Globalement, nous avons CHF 893'005.08 de charges et CHF 820'147.16 de revenus dans ce chapitre.

Il y a également l'organisation régionale du service du feu, le CSPI La Sionge, entre Vaulruz, Sâles et Vuadens. Les charges et les recettes s'équilibrent à hauteur de CHF 148'205.00. Il s'agit normalement de la dernière année pour laquelle il y aura autant de postes dans ce chapitre. En effet, il y aura une restructuration du service du feu à l'échelle supra communale qui est en révision. Le cercle administratif sera plus grand et regroupera les trois districts du Sud. Il y aura par la suite plus que deux lignes dans ces comptes, la participation de notre commune et le montant de nos taxes.

Formation

Il s'agit toujours de la partie la plus importante du budget. Les CHF 1'399'006.50 représentent 27% des charges totales du budget et une majorité de ces chiffres sont bien entendu liés aux autres communes tels que l'école primaire pour laquelle on participe à hauteur de CHF 336'000.00, pour le cycle d'orientation, les dépenses d'exploitation et d'investissement des 3 CO représentent environ CHF 343'000.00 et le cercle scolaire de Vaulruz-Sâles engendre des charges de CHF 121'000.00 environ y compris les transports scolaires. Dans ce chapitre, il y a également les amortissements et les frais

financiers de l'école de Vulruz qui nous appartient. L'amortissement se monte à CHF 132'000.00 annuel pour le bâtiment, CHF 21'000.00 pour le mobilier et CHF 16'000.00 d'intérêts.

Culture, sports et loisirs

Il y a CHF 104'199.00 de charges prévues et CHF 29'650.00 de recettes. Cela est conforme aux budgets précédents. Nous avons des charges pour le bâtiment de la halle de gym pour le changement du chauffage qui n'était plus aux normes. La citerne à mazout a été enlevée et il reste uniquement une chaudière à bois. Nous respectons les directives cantonales concernant la durabilité. Nous devrions avoir une diminution de charges car il n'y a plus besoin de mazout. Il y a également les amortissements pour ce qui concerne les immobilisations, comme le fitness urbain et le chauffage précité pour un montant de CHF 11'700.00.

La commission Senior+ a demandé s'il était possible d'installer des bancs supplémentaires et des tables pour les personnes qui se promènent. Il y a 8 bancs et une table prévue pour 2022.

Santé

Il s'agit de tout ce qui concerne les hôpitaux et les établissements médicaux sociaux. Il y a CHF 487'913.55 de charges prévues et CHF 3'000.00 de recettes. Il s'agit spécialement des frais pour les EMS avec un total de CHF 320'783.00 dont une participation au déficit d'exploitation des deux EMS de la Sionge. Notre part prévue pour couvrir le déficit 2022 est de CHF 53'011.20. Le projet de regrouper les deux EMS à Vuadens en 2026 devrait permettre une diminution des charges. Il y a également la part pour les soins à domicile pour CHF 113'000.00 et les frais pour l'accompagnement des personnes âgées pour CHF 185'786.00.

Prévoyance sociale

Il y a CHF 532'564.90 de charges essentiellement attribuées aux institutions spécialisées pour personne handicapées pour environ CHF 300'000.00. Les autres postes concernent les frais pour les crèches et garderies et les mamans de jours. Cela dépend du nombre d'enfants de la commune placés.

Il y a également la participation au service social régional de la Gruyère pour CHF 140'870.00.

Trafic et télécommunications

Nous avons des charges de CHF 537'190.00. Il s'agit principalement des amortissements. Pour les routes et nos bâtiments, les amortissements annuels se montent à environ CHF 180'000.00. Le service hivernal de déneigement, entretien des routes, sont également dans ce chapitre.

M. Gremion souhaite savoir si, malgré la comptabilisation des amortissements répartie dans les différents chapitres avec MCH2, le montant total des amortissements est similaire aux années précédentes. M. Bovigny explique que chaque bien de la commune a été réévalué à sa valeur actuelle. Par exemple, un bâtiment qui aurait été amorti et qui était donc inscrit à CHF 1.00, doit être réactivé à sa juste valeur, la différence est mise en réserve. Enfin, cette réserve servira à amortir le bien puisque ce dernier doit être amorti une deuxième fois. Chaque objet a un taux d'amortissement différent. La réserve totale se monte à un peu plus de CHF 2'000'000.00 et devra être utilisée sur un maximum de 10 ans.

Protection et aménagement de l'environnement

Le montant de charges prévues se monte à CHF 523'861.00 pour CHF 429'801.00 de recettes. Le chapitre d'approvisionnement en eau doit être couvert par les taxes, ce qui est le cas. Avec l'étude effectuée sur notre réseau d'approvisionnement en eau, le prix actuel du m3 d'eau vendu qui est de CHF 1.15 ne sera peut-être plus suffisant pour les années à venir, notamment en cas d'investissement. Le Conseil communal se penche sur la question. De même pour le traitement des eaux usées, la principale charge est la participation de la commune à la step de Vuippens pour le montant de CHF 124'014.00. Des charges pour l'entretien de nos propres installations sont également prévues. La gestion des déchets : le canton demande une couverture à 70%. Ce chapitre est actuellement couvert à 84%. Nous arrivons à maintenir le montant de nos charges à un montant raisonnable. Contrairement à

l'année passée, les ristournes sur le papier et la ferraille ont augmenté. La participation à l'association régionale de la Gruyère a augmenté quelque peu. Dans la régionalisation des sports, il y a les 3 piscines et la patinoire. Les frais pour l'entretien et le maintien des valeurs sont répartis entre l'ensemble des communes gruériennes. Il y a eu un investissement de CHF 8'000'000.00 pour la piscine de Bulle. Les charges de ces CHF 8'000'000.00 sont répartis entre les communes.

Economie

Il y a CHF 42'338.00 de charges et CHF 41'320.00 de recettes. Les postes principaux concernent nos forêts, même s'il y a le triage forestier, la participation au bénéfice est inscrite dans nos comptes. Pour l'année prochaine, un montant de CHF 15'000.00 est prévu. Ce montant est réinvesti dans l'entretien des pistes forestières.

Finances et impôts

Le montant des charges se monte à CHF 100'164.00 contre CHF 3'641'094.00 de revenu. Il s'agit notamment des impôts sur les personnes physiques. Un montant de CHF 1'900'000.00 a été prévu. Avec la situation actuelle, le Conseil communal est resté prudent. La contribution immobilière reste plus ou moins stable pour CHF 347'000.00 de revenu pour la commune. Il y a également différents loyers de nos bâtiments, location des domaines et parchets, le prélèvement de la réserve de réévaluation a été estimé mais le montant sera corrigé en fonction des évaluations et du retour du canton. Afin d'avoir une utilisation linéaire de ces réserves, le montant 2022 sera corrigé puis déduit de la réserve pour ensuite être divisé par 9 afin d'être constants pour les 10 prochaines années en étant bien conscients qu'à l'échéance, certains amortissements ne seront pas terminés.

M. Gremion souhaite avoir la confirmation que l'entier de cette réserve sera utilisée sur les 10 prochaines années. M. Bovigny confirme que cette réserve sera effectivement utilisée dans sa totalité.

Il y a également la capitalisation de la caisse de pension de l'Etat, l'année prochaine, la commune de Vulruz devra payer CHF 127'000.00. Une réserve sur les comptes 2020 de CHF 100'000.00 a été créée, une nouvelle réserve de CHF 27'000.00 sur les comptes 2021 sera également faite.

M. Gremion demande des précisions quant à la caisse de prévoyance de l'Etat. M. Bovigny explique que nous sommes obligés d'y participer car nous avons des enseignants. Heureusement, grâce aux bons exercices des années précédentes, cette charge de CHF 127'000.00 a été anticipée.

Le total des charges pour le budget 2022 se monte à CHF 5'148'704.03 pour des revenus de CHF 5'150'465.27 soit un excédent de revenus de CHF 1'761.24.

M. Bovigny est à disposition pour répondre aux éventuelles questions. M. Gremion souhaite connaître la part du budget sur laquelle le Conseil communal a totalement prise. Cette dernière s'élève à environ 30%. Il y a des charges liées sur lesquelles nous avons plus d'emprises, telles que les charges des services intercommunaux entre Sâles, Vulruz et Vuadens par exemple. M. Jordan précise que les charges liées sont en fait des charges partagées car si le canton ne nous les réclamait pas, la commune devrait tout de même les payer. En finalité, c'est toujours la même entité locale qui paie.

M. Jordan donne la parole à M. Gremaud, président de la commission financière.

La commission financière s'est réunie le jeudi 25 novembre 2021 afin de consulter et analyser le budget de compte de résultats 2022 que notre commune présente ce soir.

Nous pouvons toujours vous garantir que le Conseil communal a fait un très grand et minutieux travail afin de présenter un budget de fonctionnement 2022, ceci avec le nouveau plan comptable MCH2. Nous vous recommandons l'approbation du budget de fonctionnement 2022 avec un total de charges de CHF 5'148'704.03 et des recettes de CHF 5'150'465.27 soit un excédent de revenus de CHF 1'761.24.

M. Jordan remercie M. Gremaud pour son rapport et soumet le budget du compte de résultats 2022 au vote.

Le budget du compte de résultat 2022 est approuvé à l'unanimité.

2.2 Budget des investissements 2022

2.2.1 Assainissement de la toiture du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville

M. Jordan donne la parole à M. Borcard, conseiller communal responsable.

Il s'agit de la toiture sur la partie boucherie. Lorsque la neige chasse, les combles deviennent enneigés. Le matériel des restaurateurs et du boucher est ainsi mouillé. Cet investissement consiste à remplacer la tuile et la sous-couverture ce qui permettra de mieux conserver l'état de notre bonne charpente. Cet investissement couterait environ CHF 30'000.00 et serait financé par les liquidités courantes.

M. Jordan donne la parole à la commission financière.

Assainissement de la toiture du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville :

Montant de l'investissement CHF 30'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

Cet objet est soumis au vote, il est accepté à l'unanimité.

M. Bovigny informe d'une nouveauté concernant le budget d'investissement avec MCH2. Notre patrimoine administratif et le patrimoine financier doit être séparé. Le patrimoine administratif regroupe les biens dont la commune ne peut pas se séparer pour fonctionner (administration, routes, évacuation de l'eau, école, ...) et le patrimoine financier, les objets non nécessaires au fonctionnement de la commune (appartements locatifs). Le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville est donc dans le patrimoine financier. Avec MCH2, le patrimoine financier ne doit pas être amorti. Il n'y aura donc aucun effet d'amortissement sur le budget des investissements 2022.

2.2.2 Conduite d'évacuation des eaux claires, quartier Belle-Fontaine

M. Jordan donne la parole à M. Bovigny, vice-syndic.

Ces deux dernières années, il y a eu de fortes précipitations et répétitives. Nous avons eu 3 fois des problèmes avec l'évacuation des eaux claires qui arrivent depuis le quartier de la Chapelle. Il y a deux canaux principaux qui arrivent sur un seul tuyau d'évacuation. Le canal d'évacuation est trop petit. Avec ces grandes précipitations, il y a également eu une grande accumulation d'eau ce qui a endommagé des maisons. Cet investissement consisterait à garder les deux canaux principaux jusqu'au ruisseau avec une grille et une chambre de raccordement sur la parcelle qui est en zone constructible. Une étude de faisabilité a été effectuée. Les propriétaires ont été avertis et cet investissement devra être amorti sur 80 ans. L'investissement de CHF 175'000.00 sera financé par les liquidités courantes.

M. Gremion demande combien de propriétaires sont concernés. Il y a pour le moment 2 propriétaires qui ont été impactés. M. Bovigny précise que le Conseil communal essaie d'anticiper au maximum ce genre de problème. M. Gremion demande si d'autres inondations dans le village ont été constatées. M. Bovigny confirme qu'il y a eu d'autres problèmes. Une étude a été faite aux endroits concernés et un curage a été nécessaire. Il n'y a pas eu de nouveaux dégâts depuis.

Mme Piller souhaite savoir si les travaux seront effectués ce printemps. Ce sera effectivement le cas.

M. Jordan donne la parole à la commission financière.

Conduite d'évacuation des eaux claires, quartier Belle-Fontaine :

Montant de l'investissement CHF 175'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes et aura pour les années à venir l'impact financier suivant : Taux d'amortissement selon MCH2, 1.25% soit un montant annuel de CHF 2'187.50 durant 80 ans. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

2.2.3 Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)

M. Jordan donne la parole à M. Bovigny, vice-syndic, en remplacement de M. Valiante conseiller communal responsable.

Notre plan d'aménagement local est ce qui dirige les constructions et l'aménagement dans notre commune au niveau des infrastructures et des règles de constructions. Notre PAL est entré en vigueur en 2006 et a une durée de vie de 15 ans. Avec les nouvelles lois fédérales, cantonales et régionales, notre PAL n'est plus totalement à jour et doit être révisé pour les 15 prochaines années. Pour ce faire, nous avons besoin de l'appui d'urbanistes. Il y aura bien sûr des séances d'informations qui seront faites à la population mais pour pouvoir débiter ce projet, nous avons besoin de faire une étude en collaboration avec des spécialistes. C'est pourquoi, le crédit de CHF 42'000.00 vous est demandé. Une révision totale permettra d'avoir un document de référence pour ces 15 prochaines années. Cet investissement sera financé par les liquidités courante et aura un impact financier de CHF 4'200.00 durant 10 ans. Cette étude va durer jusqu'en 2022-2023. Ces CHF 42'000.00 seront utilisés à hauteur de CHF 22'000.00 en 2022 et CHF 20'000.00 en 2023. L'amortissement débutera en 2024.

M. Chollet informe que, comme présenté par M. Bovigny, notre PAL date d'une quinzaine d'années. C'est à cette assemblée que le conseil communal vous propose de voter un investissement de CHF 42'000.00. Notre commission d'urbanisme a comme rôle de représenter la population. Elle est chargée de piloter la modification du PAL en collaboration avec le bureau d'urbanisme qui prépare les données techniques nécessaires. Pour faire ce travail de révision, un comité formé des membres du Conseil communal, de la commission d'aménagement, des urbanistes mais aussi de la population, des commerçants, des entreprises locales et des milieux agricoles, sera nécessaire. C'est un long travail qui nous attend et la commission est certaine que tout va bien se passer.

M. Gremion souhaite savoir, puisque ce projet est très important et impacte finalement beaucoup de monde, quelle est la vision du Conseil communal. Il y aura beaucoup d'étapes, beaucoup d'informations, consultations. C'est très sensible comme sujet et M. Gremion souhaite vraiment connaître la vision du Conseil communal. M. Gremion demande si le village va être développé, s'il y aura une vision basée sur le développement durable ? M. Jordan informe que le Conseil communal a besoin de quelques moyens pour débiter ses réflexions. Ce processus sera établi en collaboration avec la commission d'urbanisme et une ébauche sera ensuite présentée. M. Jordan précise que le Conseil communal mettra tout en place pour que notre village se développe de manière harmonieuse et que la qualité de vie soit maintenue. Enfin, M. Jordan informe que depuis la loi sur l'urbanisme votée en 2013, les communes n'ont plus une grande marge de manœuvre en ce qui concerne l'aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne le terrain à bâtir. Le grand développement se fait à côté des grands axes. Bien sûr qu'à Vaulruz il y a la zone artisanale dont une partie est en zone d'extension. Nous aimerions faire valoir cette zone car il n'y a pas besoin de traverser le village pour accéder à cette zone et c'est un plus pour la commune. Cet investissement est demandé dans le but de donner les moyens à cette commission d'étudier ce projet. M. Gremion précise qu'il préférerait que des séances de consultation soient organisées plutôt que des séances uniquement d'information.

M. Jordan donne la parole à la commission financière.

Révision générale du plan d'aménagement local (PAL) :

Montant de l'investissement CHF 42'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes et aura pour les années à venir l'impact financier suivant : Taux d'amortissement selon MCH2, 10% soit un montant annuel de CHF 4'200.00 durant 10 ans. La commission financière, à l'unanimité des membres présents, donne un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

M. Jordan remercie M. Gremaud et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Maintenant que l'ensemble des investissements a été validé, le compte des investissements doit être voté. Il y a donc uniquement les montants prévus être dépensés ou reçus durant l'année 2022. Il y a CHF 197'000.00 de dépenses qui sont les CHF 175'000.00 pour la conduite d'eau clair et le CHF 22'000.00 pour le PAL. CHF 54'000.00 de recettes sont les taxes de raccordement pour les futurs projets de construction. L'excédent de dépenses se monte à CHF 143'000.00.

M. Jordan soumet cet objet au vote. Le compte des investissements 2022 est accepté à l'unanimité.

3. Désignation de l'organe de révision 2022 à 2024

M. Jordan donne la parole à M. Bovigny, vice-syndic et responsable des finances.

Le contrat avec une fiduciaire pour le contrôle des comptes d'une commune peut durer maximum 3 ans et est renouvelable une fois. Nous sommes au terme des 5 ans mais notre fiduciaire actuelle nous a informé qu'elle n'avait pas les ressources pour MCH2 si bien qu'elle contrôlera nos comptes 2021 mais une nouvelle fiduciaire doit être désignée pour l'exercice 2022. Pour désigner cette fiduciaire, la commission financière effectue un appel d'offre. Elle ouvre ensuite les offres et établit un tableau comparatif puis fait une proposition au Conseil communal. L'Exécutif fait ensuite valider la proposition à l'assemblée communale. 5 fiduciaires ont été contactées. La meilleure offre en fonction des références, des structures, des compétences MCH2, la proximité et le coût, est celle de BDO SA à Fribourg pour CHF 4'900.00. Le budget a été établi avant d'avoir reçu ces offres, un montant de CHF 8'000.00 avait été prévu.

M. Jordan soumet cet objet au vote. L'offre de BDO SA est acceptée à l'unanimité.

4. Approbation du règlement communal des finances (RFin)

Le règlement des finances est également une exigence qui découle de la nouvelle méthode comptable MCH2. Il règle le fonctionnement des finances communales et il est propre à chaque commune. Ce qui est important dans ce règlement, il s'agit des montants qui sont validés pour les années futures. La limite d'activation des finances, c'est-à-dire le montant à partir duquel un nouvel objet ponctuel doit être considéré comme investissement et non intégré dans le compte d'exploitation. Nous n'avons plus le choix, nous devons estimer ce montant pour éviter que la capacité des finances de la commune ne soit mise à mal. Tout ce qui est en dessous de la limite fixée doit être absorbé en une année. Pour Vaulruz, nous avons regardé les moyennes des charges que l'on pouvait accepter dans un budget communal sans le déséquilibrer. Nous n'avons plus le choix de le mettre en investissement ou non. C'est le montant qui déterminera s'il s'agit de fonctionnement ou d'un investissement, montant qui a été fixé à CHF 20'000.00 pour Vaulruz. Si c'est du patrimoine administratif, il y aura une incidence sur les années suivantes. M. Gremion demande si le fait de mettre plus d'objets en investissement ne risque pas d'augmenter trop le bénéfice, plutôt que de le mettre dans les comptes d'exploitation directement. Le résultat de l'année concernée sera effectivement amélioré mais l'amortissement des années suivantes le péjorera. Les charges récurrentes comme les salaires ne seront pas mises en investissement.

Les comptes de régularisations (transitoires) ne pourront plus être utilisés pour des montants inférieurs à CHF 1'000.00.

Les dépenses nouvelles concernent les dépenses qui ont été sous-estimées. Jusqu'à CHF 10'000.00 le Conseil communal peut la valider. En dessus, la commission financière doit être avertie et l'assemblée communale doit valider cette dépense supplémentaire. De même avec les dépenses liées. Il s'agit des dépenses urgentes qui concernent par exemple une association intercommunale. La limite est également fixée à CHF 10'000.00,

Les crédits additionnels concernent les investissements. Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit au maximum de CHF 15'000.00.

Il en est de même pour les crédits supplémentaires. Ils concernent le compte de résultat et la limite a été fixée à CHF 5'000.00. Les crédits de minime importance (moins de CHF 2'000.00) n'ont pas besoin d'être listés.

Ce règlement a été soumis pour préavis au Service des communes ainsi qu'à la Commission financière, qui a également été consultée dans le cadre de son élaboration.

M. Jordan soumet cet objet au vote. Le règlement des finances est accepté à l'unanimité.

5. Approbation des statuts du RSSG à la suite de la modification statutaire approuvée par les délégués du RSSG le 11.11.2021 – modification de la limite d'endettement

M. Jordan donne la parole à Mme Valérie Deschenaux, Conseillère communale responsable.

Compte tenu de l'entrée en vigueur de la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo), les statuts du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) nécessitent une mise à jour de leur teneur. Mme Deschenaux précise que les statuts étaient à disposition des intéressés à l'administration communale. Lors de l'Assemblée extraordinaire du 13 octobre 2021, les délégué-e-s ont accepté d'augmenter le nombre de lits approuvé en 2019 dans le cadre du projet « EMS Gruyère – Horizon 2030 ». De 545, il a été porté à 601 lits à l'horizon 2030, relevant l'enveloppe budgétaire estimée à plus de CHF 142'000'000, raison pour laquelle la limite d'endettement doit être augmentée de cette somme. Cette dernière doit être validée par l'assemblée communale.

M. Jordan soumet cet objet au vote. Les statuts du RSSG sont accepté à l'unanimité.

6. Divers

Rénovation route des trois moineaux

Un crédit a été voté il y a quelques années pour la réfection de la route des trois moineaux. Comme vous avez pu le constater, les travaux ont été terminés avant les vacances d'été. En plus des 60% de subvention, nous avons pu obtenir un don de CHF 50'000.00 de l'Association d'aide aux communes de Montagne « Patenschaft Berggemeinden ». Nous les avons déjà sollicités pour l'accueil extrascolaire et avons déjà reçu un don de CHF 50'000.00. Le budget de ces travaux a été respecté, il est en cours de finalisation. M. Jordan remercie M. Borcard qui s'est occupé de ce dossier en collaboration avec notre garde forestier et nous avons été entièrement satisfaits de l'entreprise Antiglio SA qui a exécuté ces travaux.

Route cantonale Vaulruz-Sâles

Lors de la session du Grand Conseil du mois de novembre qui était la dernière pour M. Jordan après 20 ans de députation, un débat sur la mobilité composée de plus de 210 articles était au programme. Dans cette loi qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023, le Conseil d'Etat et la commission parlementaire

proposait que la route Vulruz-Sâles et que la route Vuisternens-devant-Romont/Bouloz/Porsel soient remises aux communes pour compenser d'autres tronçons repris par le canton. Les députés des régions périphériques se sont battus pour soutenir un amendement de M. Butty, député, qui demandait de ne pas enlever les choses acquises à ces communes et que ces routes devaient rester cantonales. M. Jordan reconnaît que c'était relativement émotionnel pour lui de prendre une dernière fois la parole pour soutenir sa commune. La route qui nous concerne reste cantonale jusqu'à nouvel avis. Une autre modification de cette loi est profitable aux communes, il s'agit des abris bus. Ces derniers sont financés actuellement par les communes et seront, dès le 1^{er} janvier 2023, pris en charge par le canton.

Eoliennes

M. Jordan souhaite donner quelques explications sur les éoliennes. Il y a effectivement des communes voisines qui sont fortement impliquées dans ces projets éoliens. Vulruz est un peu moins impliquée mais il y a tout de même une partie du territoire communal qui est concernée par un éventuel site éolien. Ce dernier se trouve principalement sur la commune de Sâles. M. Jordan informe que, lors d'une séance avec la commune de Sâles en 2018, le plan directeur cantonal des énergies prévoyait un site éolien vers les Tourbières, sans avoir consulté préalablement les communes concernées. M. Jordan précise que ce projet se trouve à 99% sur la commune de Sâles mais la commune de Vulruz est tout de même concernée. M. Jordan informe que le Conseil communal soutient la commune de Sâles car la zone est située très proche des habitations. La commune de Vulruz n'a signé aucun document au sujet de ces éoliennes contrairement à d'autres communes où le projet est déjà plus avancé. Nous nous sommes tout de même joints à la commune de Sâles par solidarité. Un courrier a été adressé au Conseil d'Etat leur demandant de confirmer que c'est bien aux assemblées communales de valider un tel objet. M. Jordan tenait à en informer l'assemblée.

Collaboratrices administratives

En date du 1^{er} octobre, M. Jordan et M. Bovigny ont eu le plaisir d'accompagner Mme Stéphanie Grand Sciotto et Mme Gamboni au château d'Yverdon pour la remise des diplômes qui comptait tous les lauréat(e)s de Suisse romande. Et quelle belle journée pour notre commune puisque Stéphanie a obtenu la meilleure moyenne du canton de Fribourg et le prix de Major de promotion. Elsa a, en plus de son excellente moyenne, réussi dernièrement les examens qui lui donnent accès aux cours du brevet fédéral. Un grand merci aussi à Madame Yvonne Gobet qui a gentiment accepté de venir à nouveau travailler quelques heures par semaine à notre administration afin que Madame Gamboni puisse préparer ses cours de maîtrise de manière optimale. Au nom de toutes et tous, M. Jordan transmet ces félicitations et remerciements pour le temps consacré à ces formations qui profitent tous les jours à notre commune.

Remerciements à M. Jordan

M. Descloux souhaite remercier M. Jordan pour ses 20 ans de députation. L'assemblée le félicite.

Fibre optique

M. Gremion souhaite savoir si la commune de Vulruz est concernée par le déploiement de la fibre optique. Est-ce que la commune peut effectuer des démarches pour le déploiement de la fibre ou est-ce uniquement les entreprises privées ? La fibre optique est a priori disponible jusqu'au centre du village. Nous avons dernièrement eu une demande pour la zone artisanale. Le Conseil communal va se pencher sur la question et remercie M. Gremion pour cette remarque pertinente.

Place de covoiturage

M. Seydoux fait remarquer que la place de covoiturage est un gros problème. Des panneaux devaient être posés pour que la police puisse mettre des amendes mais malgré la pose de ces panneaux, il y a toujours autant de voitures parkées hors des cases et cette problématique ne s'est pas améliorée du tout. M. Borcard remercie M. Seydoux pour son excellente remarque. C'est un fait, il y a un réel problème à cette place de covoiturage qui dure depuis longtemps. M. Borcard a participé à plusieurs visions locales avec la police locale. Le fait de clôturer le bord de route était une proposition de la police afin qu'elle puisse mettre des amendes car il n'était pas possible de le faire si les véhicules n'étaient pas stationnés sur la route et puis maintenant que c'est clôturé, il y a encore des autres difficultés pour que la police

puisse mettre ces amendes. Ensuite, la commune a eu des mails et échanges avec l'ingénieur cantonal, avec l'Etat mais on attend des réponses de leur part. C'est une noble cause cette place de covoiturage mais c'est vraiment ennuyeux pour nous tous mais encore plus pour les riverains. Le Conseil communal est conscient que la situation de cette place de covoiturage est catastrophique et met tout en place pour que cela s'améliore. Cela reste tout de même très difficile. Nous avons fait des photos et les avons apportées à la Police mais cela ne change pas la situation. Lors d'une vision locale, les plaques ont été relevées et il s'agissait principalement de personnes domiciliées dans la Sarine (env. 70%). Il manque probablement des infrastructures entre-deux pour les accueillir.

Agence postale

Dès le début de cette nouvelle législature, la commission de curatelles nous a informée de son souhait de mettre un terme au service postale au sein de nos bureaux. Plusieurs rencontres ont eu lieu à ce sujet avec les communes membres de ce service. Il s'agit des communes de Sâles, Vuadens, Echarlens, Marsens, Sorens et Pont-en-Ogoz. Au terme de nos discussions, la majorité des communes ont voté pour la fermeture de l'agence postale. Nous y sommes donc contraints et nous y soumettons. Le contrat qui lie le service des curatelles avec la poste vient d'être dénoncé au 31.05.2022. A ce jour, la poste prospecte pour trouver un nouveau partenaire dans notre village. Vous serez bien entendu informés de la suite qu'engendrera ce changement. Au vu de cette situation, le Conseil communal a décidé de dénoncer le contrat de bail du service des curatelles. Ce service quittera notre commune au 31.12.2022 pour s'installer dans une des communes membres de ce service. M. Jordan précise que, du moment que le service postal n'était plus assuré, la commune ne souhaitait pas garder le service des curatelles à Vaulruz. M. Jordan informe également que la commune n'a pas été avertie assez rapidement lors de la fermeture d'une semaine de l'agence postale. Nous avons un contrat avec la poste que nous devons honorer ce qui n'a pas été possible durant une semaine. Si ce n'est pas possible de trouver un nouveau partenaire, la poste mettra en place un service à domicile.

M. Jordan remercie l'ensemble des personnes présentes et après une année faite des soucis et d'imprévus, il remercie tout le personnel qui s'est toujours adapté avec brio et qui a toujours été présent pour le bien de tous. Un grand merci aussi aux collègues du Conseil communal pour leur dévouement, en espérant vraiment que la situation s'améliore pour le bien de tous.

M. Jordan clôt la séance à 21h45 et souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

La secrétaire

Elsa Gamboni



Le président

Patrice Jordan

